

Au sommaire

6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Immobilier. Précisions sur l'obligation de détermination individuelle de la quantité de chaleur et de froid dans les immeubles collectifs

Urbanisme / Construction. DAATC : conséquences de l'absence de délai spécifique pour sa réalisation

Immobilier. Modalités de sortie des sociétés immobilières de jouissance en temps partagé

Baux d'habitation et à usage mixte. Reprise par une société HLM d'un immeuble loué par bail de droit privé, augmentation de loyer et surloyer

9 ENTREPRISE

Société par actions simplifiée (SAS).

La SAS ne peut être gérée dans un objectif exclusif de rentabilité financière

10 FISCAL

Mutation à titre gratuit. Répartition du capital d'un contrat d'assurance-vie en cas de pluralité de bénéficiaires

Mutation à titre gratuit. Conséquence sur les droits de succession de la requalification en terres agricoles de terrains à bâtir

13 PROFESSION

Notaires. Concours d'admission aux fonctions de notaire : modification du jury dans le ressort des CA de Colmar et de Metz

À LA Une

Illicéité de la GPA et conflit de paternité

« La GPA demeurera un interdit absolu », a déclaré la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, le 10 septembre 2019, lors des questions à l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi bioéthique. Néanmoins, de telles conventions étant illicites, la justice se trouve parfois confrontée à de délicats conflits de paternité. Ainsi, aux termes d'un arrêt largement diffusé du 12 septembre 2019, la Cour de cassation décide que l'illicéité d'une convention de mère porteuse, conclue sur le territoire français, interdit au père biologique de contester la reconnaissance d'une paternité d'intention, en vue d'établir la sienne, sous réserve de l'examen de l'intérêt supérieur de l'enfant. > **LIRE P. 1**